



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

**PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR
du 20 décembre 2016**

Présents : membres 14 de la CLDR/34 (dont 13 membres votants)	Absents/excusés : 20 membres
---	-------------------------------------

		Présents	excusés	absents			Présents	excusés	absents
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Bertrand	CUSTINNE	X			Thierry	LANNOY		X	

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marcel	COLET	X		Etienne	DEFRESNE		X		
Julien	ROSIÈRE	X		Jean	QUEVRIN				X
Laurent	GERMAIN	X		Marie-Bernard	CRUCIFIX-GRANDJEAN				X
Catherine	VANDE WALLE -FOSSION		X	Patrick	EVRARD	X			

Effectifs				Suppléants					
Prénoms	Noms			Prénoms	Noms				
Marc	DE WIL			X	Jean-François	PINGET			X
Philippe	BASIAUX	X			Christine	BOMBARDA	X		
Eric	DARAS		X						
					Chantal	RESIMONT		X	
Sébastien	BODART			X	Benoît	LENOBLE			X
Jean-Marie	FLAMEY		X		Philippe	DEPPE			X
Marie-France	LIBOIS		X		Daniel	ELIAS	X		
Marcelle	LEJEUNE	X							
Axel	BLANCKAERT			X	Cédric	COMPERE		X	
Chantal	LAVERDISSE	X			Thierry	LESSIRE			X
Laurence	DAFFE	X							
					Francine	MARLAIR	X		
Daniel	BOUSSIFET			X					
Anne	VANDENABEELE	X			Bruno	SCHIMP			X
Patricia	CARLY	X			Edith	GODEFROID			X

1. Approbation du PV de la réunion du 23 novembre 2016

Le PV de la réunion du 23 novembre 2016 est approuvé.

Un ajout est toutefois à prévoir au niveau du tableau 2 du prédiagnostic dans la thématique des salles puisqu'un permis d'urbanisme vient d'être délivré pour la transformation d'un immeuble en salle de concert à Yvoir, rue de la Fenderie.

2. Projet de 6^{ème} convention – « maison de village à Mont – accueil multifonctionnel » - discussion générale et avis

Pour mémoire, le Gouvernement wallon a lancé fin 2015 un appel à projet « salle multifonctionnelles » dans le cadre des fonds européens FEADER. En février et après consultation de la CLDR, la commune a rentré son dossier de candidature. Après analyse des différents comités de sélection, le dossier rassemblait tous les critères d'éligibilité et il s'est donc retrouvé dans le peloton de tête. Faute de moyens budgétaires, seuls 6 dossiers (les mieux cotés) ont malheureusement été retenus et quelques points manquaient pour être parmi les « lauréats ».

Comme le Collège communal l'avait indiqué à l'époque, le projet était ambitieux compte tenu du haut taux de subsidiation (80 %). Le Collège avait aussi mentionné que la copie serait revue avec un projet plus modeste s'il n'était pas retenu.

Vu l'issue, le Collège a donc repris contact avec le BEP (qui avait accompagné la Commune dans l'élaboration du dossier l'hiver dernier) et une analyse des postes où des économies pouvaient être réalisées a été effectuée pour tenir dans un budget global (frais d'étude et TVA compris) de 1,8 à 1,9 million d'euros maximum. Le projet qui est aujourd'hui sur la table est le suivant :

- Une salle de 500m² (au lieu de 600m² → gain de plus de 100.000 euros selon les premiers chiffres) avec des équipements intérieurs similaires à ce qui était envisagé
- Une voirie réduite jusqu'à l'accès au parking (économie d'environ 100m de route → gain de 40.000 euros selon les premiers chiffres), le reste de chemin pourrait être simplement empierré (l'accès PMR serait cependant maintenu)
- Un parking repensé (même capacité mais en légère pente plutôt qu'en espalier → gain de plus de 600.000 euros selon les premiers chiffres)
- Raccordement aux égouts plutôt qu'un lagunage
- Préférence pour une isolation thermique et acoustique performante plutôt que pour des panneaux photovoltaïques vu l'utilisation
- Chauffage au gaz naturel
- Suppression du local douche/vestiaire
- Augmentation, soit au rez-de-chaussée soit au sous-sol, de l'espace de rangement pour les associations
- Plusieurs équipements en option (et dont la réalisation dépendra du budget encore disponible et, au pire, sera postposée) : la scène, la zone récréative à l'arrière de la salle, ...

Le tennis de table resterait dans les locaux de l'école, ce qui représente une réduction des coûts au niveau du local douche/vestiaire mais également au niveau du revêtement.

Le parking envisagé s'inspirerait de celui qui vient d'être aménagé par la Brasserie du Bocq à Purnode, en contrebas de la route du Prétery. Un membre fait remarquer que si les panneaux photovoltaïques ne sont pas indiqués dans le cas d'une consommation épisodique par pic, il n'en va pas de même pour le lagunage qui peut très bien gérer une arrivée d'eau aléatoire puisqu'il comprend un bassin tampon.

L'estimation fournie par le BEP est passée en revue :

- Le montant estimé des travaux s'élève à 1.348.500 € HTVA (≅ 1.675.000 TVAC)
Ce montant apparaît comme raisonnable pour un bâtiment neuf et efficient de 500 m².
- A ce montant viennent s'ajouter les honoraires du BEP avec lequel une convention d'assistance à Maître d'ouvrage serait passée ; ce qui signifie que le BEP piloterait le projet depuis l'étude jusqu'à la réalisation des travaux sous le contrôle de l'administration communale. Cette formule a l'avantage d'alléger le travail des services administratifs communaux. Elle représente toutefois un coût (± 200.000 €).
- Le coût des raccordements pour un montant de 66.500 € vient compléter l'estimation et porte celle-ci à 1.948.674,97 € TVAC.

Certains s'interrogent sur le taux élevé des honoraires sur certains postes.

La proposition d'un membre d'ajouter un poste « Imprévu » n'est pas justifiée puisque ce poste ne sera pas pris en compte par la Région au moment de l'établissement du budget qui servira de base à la subvention.

Il faut savoir que les postes sont surestimés justement pour éviter toute grosse surprise.

Un membre souligne que certains coûts élevés (raccordements, parking, voirie, ...) sont liés au choix de la localisation (terrain au milieu de nulle part), alors qu'une possibilité de salle près de l'école était envisageable.

Le Président précise que l'objectif de cette salle est de pouvoir accueillir de grandes manifestations et spectacles même hors commune. Actuellement, la seule salle susceptible d'accueillir de grands événements sur le territoire communal est la salle du Maka à Yvoir qui est monopolisée toute l'année par les clubs sportifs et en juin par les activités culturelles.

La Vieille Ferme quant à elle est plus petite, moins fonctionnelle (piliers) et déjà fort prisée en termes de locations.

Un membre fait remarquer qu'il existe d'autres salles comme l'auditoire du CHU à Mont ou la salle de spectacle du Centre de la Croix-Rouge à Yvoir.

Il ajoute que ce dont les Montois ont besoin c'est d'une maison de village et non pas d'une salle comparable à un centre culturel tel que celui de Dinant ou Namur. Le projet n'est pas approprié à notre milieu rural.

Il faut concevoir une salle qui réponde aux besoins de la population et non pas une salle destinée à 1 ou 2 manifestations par an.

Les besoins actuels de la population montoise c'est une salle pouvant accueillir 200/250 personnes assises pour les festivités du village dont le 21 juillet et le carnaval. A ces besoins actuels, il faut ajouter l'émergence prochaine d'un nouveau quartier aux Feschères d'une capacité de 150 logements, ce qui représente un minimum de 300 habitants supplémentaires. En comptant qu'1/3 de ces nouveaux habitants participera aux activités locales, cela fait passer la capacité nécessaire à 300/350 personnes.

Il faut également tenir compte des activités organisées par le C.C.A. (Conseil Consultatif des Aînés), des plaines de vacances, des mariages et concerts divers.

Si certains estiment que ce n'est pas une vocation pour la Commune de louer des salles pour les mariages, la majorité considère qu'avoir une grande salle dans l'entité qui peut servir à tous les villages est un plus.

Il faut aussi tenir compte du fait que les taux actuels de subsidiation risquent d'être revus à la baisse, ce qui augmentera considérablement la part communale. Avec les taux actuels, on peut estimer la dépense communale (en prenant une marge pour les postes qui ne seraient pas subsidiables) à max 1.000.000 €.

Rappelons que cette salle de village est attendue depuis des années par les Montois.

Les membres reconnaissent qu'il ne faut pas attendre, il faut juste revoir le dimensionnement

Pour peu que l'on garde une capacité de 300/350 personnes, on pourrait revoir la superficie totale à la baisse pour aller vers une salle de 400/450 m² (par comparaison, la superficie de la salle du Maka est de 350 m²).

Le parking pourrait également être réduit : 100 places seraient suffisantes. A raison de 24 m² par place de parking, cela représente une superficie de 2400 m².

On pourrait partir sur un budget de 1.800.000/1.850.000 maximum.

Il faudra être attentif à ce que l'architecte ne veuille pas faire une œuvre d'art mais bien un bâtiment fonctionnel.

Conclusion

Pour peu que la superficie de la salle soit réétudiée en veillant à ce que l'objectif de capacité (300/350 personnes) soit rencontré et que le budget ne dépasse pas 1.800.000/1.850.000 € tout compris, la CLDR marque son accord sur la fiche-projet.

La CLDR marque également son accord pour lancer la procédure PCDR pour ce projet devienne la 6^{ème} convention-exécution.

3. Planning des projets pour les années 2017, 2018 & 2019

En préambule, le Président souhaite faire part de la situation de la salle Saint-Remacle à Purnode qui se trouve en difficultés d'un point de vue hygiène et sécurité. Elle devrait subir d'impayables travaux.

Ce constat amène à la réflexion suivante : plutôt que d'investir dans une troisième salle ne vaut-il pas mieux agrandir une salle existante dans un souci de rationalisation des coûts et pour ne pas multiplier les comités de gestion ?

Une première étude a permis d'établir la faisabilité d'une extension du complexe sportif sur son aile Ouest pour en augmenter sa capacité et également pouvoir la convertir en salle des fêtes ou de réunions.

Trois sources de financement sont possibles pour un tel projet :

- sur fonds propres
- via le Plan d'Investissement communal (P.I.C.)
- via le Développement Rural.

Etant donné que ce projet n'est repris dans aucune proposition du PCDR actuel mais que ce type de projet rentre très clairement dans la philosophie du développement rural, on peut soit le prévoir dans la programmation suivante, soit faire un ajout au programme actuel, ce que la Région tolère à raison de 1 addendum par période de 5 ans.

Il est donc proposé de rédiger une nouvelle fiche pour ce projet en 2017, pour une acceptation en 2018-2019 et une réalisation en 2021-2022. L'accord souhaité ne porte pas sur un projet précis mais bien sur le principe d'intégrer une nouvelle fiche-projet pour l'extension du complexe sportif dans le PCDR actuel.

Un membre fait remarquer que certaines adaptations ont déjà été « imposées » tant au niveau des projets (PCA Gayolle – ViciGAL), qu'au niveau des priorités (rue de la Brasserie) ; ce qui est contraire à la philosophie du PCDR et au vote initial de la CLDR.

Il ne faudrait pas que ce projet se réalise au détriment d'autres fiches.

La crainte de voir ce projet se réaliser au détriment d'autres fiches n'est pas fondée selon le Président. En effet, parmi les 12 premières fiches, il y en a plusieurs qui ne verront (probablement) pas le jour, à tout le moins via une convention-exécution PCDR classique. Il s'agit notamment du contournement de Spontin et du Parc Nature du Bocq.

D'autre part, le président rappelle que l'objectif est de réaliser un maximum de fiches d'ici à 2022, peu importe l'ordre dans lequel on les réalise et que l'ordre est influencé par les opportunités et les besoins. Et d'ajouter que si on devait scrupuleusement respecter l'ordre des projets voté par la CLDR initiale, on serait bloqué au projet 1.3. « Contournement de Spontin ».

La CLDR marque son accord pour qu'une fiche-projet relative à l'extension du complexe sportif de Purnode soit ajoutée à la programmation 2012-2022 (résultat du vote : 10 POUR/1 abstention/2 CONTRE).

En ce qui concerne le planning, revoici, pour mémoire, celui qui a été repris dans le rapport 2015 :

- 2016 :
 - 4^{ème} convention : portes de villages (1^{ère} phase)
 - 5^{ème} convention : bords de Meuse (projet de Godinne et de Houx)
- 2017 :
 - 6^{ème} convention : maison rurale de Godinne
 - 7^{ème} convention : centre sportif
- 2018 :
 - 8^{ème} convention : portes de villages (phase 2)

Depuis l'établissement de ce planning, certains dossiers ont évolué :

- Le dossier des portes de village sera réalisé en une seule phase (4^{ème} convention ; pas besoin de la n°8)
- La commune a contracté une 5^{ème} convention en 2016 pour le dossier ViciGAL
- Le dossier de la salle de Mont sera lancé comme 6^{ème} convention en 2016-2017
- Un accord oral pour bénéficier d'un subside de 80 % de la part du Gouvernement wallon et de 10 % de la Province pour les projets de Godinne et Houx (cf Bords de Meuse), dans le cadre d'une fiche projet CGT, semble se profiler. Si ça se confirme, ces projets pourraient donc se réaliser hors convention PCDR. ***Remarque de la CLDR : ces 2 projets ne constituent qu'une partie de la fiche 1.5 qui reprend l'ensemble du parcours en bord de Meuse depuis le Nord jusqu'au Sud de la Commune. Il faut donc conserver cette fiche dans le planning.***

- Le centre sportif communal ne devrait être subventionné que par Infrasports (et donc hors PCDR).

En conséquence, après quelques échanges de vues, le nouveau planning approuvé par la CLDR s'établit comme suit :

- 2016-2017 :
 - 6^{ème} convention : Salle de Mont (fiche 1.7)
 - 7^{ème} Convention : Portail de la vie associative (fiche T.3) – *vu le projet de refonte du site internet communal prévu pour 2017. Il faudra s'assurer que les frais de consultance sont bien subsidiés.*
 - 8^{ème} Convention : Maison des associations de Godinne (fiche 2.1)
- 2018 :
 - 9^{ème} convention : bords de Meuse - ensemble du parcours (fiche 1.5)
- 2019 :
 - 10^{ème} Convention : revitalisation du cœur de village de Bauche (fiche 1.8)

4. Etat d'avancement des autres dossiers - information

a) Liaison CHU-Mont

Les travaux, estimés initialement à 583.050,46 € TVAC, ont été finalement attribués à l'entreprise Fratteur pour un montant de 443.329,99 €. Le dossier d'adjudication a ensuite été envoyé pour accord à la tutelle des marchés publics et au Ministre. Les deux administrations viennent de marquer leur accord final et le projet vient d'être signé par le Ministre Collin il y a quelques jours. Plus rien ne s'oppose donc (enfin) au démarrage des travaux au printemps 2017.

b) Carrefour école de Dorinne

Les travaux se sont clôturés fin-octobre/début-novembre.

c) Rue de la Brasserie et Grand' Place à Purnode

La totalité des travaux et honoraires, estimés initialement à 1 343 910.55€ TVAC ont été adjugés pour :

Poste de travaux	Montant adjugé TVAC
Egouttage	267.038,04 €
Eclairage + travaux de voirie	942.173,67 €
Honoraires études (Perspective + ORES)	86.820,96 €
Honoraires études égouttage (Inasep)	3.528,00 €
Coordination Sécurité	3.753,87 €

Soit un total de 1.303.314,54 euros dont une part communale de 582.058,23 euros.

A noter que les montants communiqués via la note préparatoire à cette réunion ne reprenaient pas les frais d'étude ni de travaux ORES. Le tableau ci-dessus est donc complet.

Le dossier d'adjudication vient d'être envoyé à la tutelle et au Ministre. Nous attendons et espérons les accords finaux pour le début 2017 afin de pouvoir débiter le chantier fin mars – début avril.

d) Portes de villages

Le cahier des charges pour l'étude a été approuvé par le Conseil communal en date du 24/10/2016 et le Collège communal a lancé, dès le lendemain, la procédure.

Les offres devaient rentrer pour le 29/11/2016. Une seule offre est parvenue à l'administration dans le délai imparti. De plus, celle-ci était irrecevable, irrégulière et dépassait le budget estimé (35.000 euros). Par ailleurs, plusieurs sociétés ont indiqué que le délai était trop court pour remettre une offre correcte.

En sa séance du 29/11/16, le Collège communal a donc pris la décision d'arrêter la procédure et de ne pas attribuer ce marché.

En sa séance du 6/12/16, le Collège communal a pris la décision de relancer une nouvelle procédure en consultant davantage de bureaux d'études et en étendant le délai jusqu'au 21/02/2017.

e) ViciGAL

Le coût total des travaux estimés sur Yvoir est de maximum 283.577 euros TVAC. Les subsides à percevoir sont : 68.952 € de la part de la DGO1 (routes) et 193.163 € de la part de la DGO3 (développement rural). Le solde à charge de la commune devrait donc s'élever à 21.463 €.

Le Gouvernement wallon a validé les projets de convention en date du 24/11/2016. Le marché de service pour l'étude va donc pouvoir être lancé (visiblement en janvier 2017).

f) Maison rurale de Godinne

Les estimations envisagées pour l'automne n'ont pas encore pu être réalisées par le service technique.

On reviendra vers les associations courant 2017 avec des nouvelles à ce sujet et on poursuivra la réflexion.

g) Bords de Meuse

Voir supra.

h) PCM - PICM

Suite à la réunion des commissions conjointes CCATM / CLDR du 23/11/16, le comité de pilotage s'est réuni le mardi 13/12/2016 et a validé les différents tableaux moyennant quelques compléments.

Le dossier de demande officielle de révision (approbation du pré-diagnostic, convention avec le SPW et cahier des charges pour l'étude) sera mis à l'ordre du jour et présenté au conseil communal du 30 janvier ou du 6 mars prochain.

De son côté, le BEP poursuit son pré-diagnostic sur les 4 communes concernées par le PICM. Yvoir a été consulté et les données utiles ont été communiquées. Une réunion « BEP/SPW » est prévue le 10/01/2017. L'objectif reste que les deux études aboutissent en même temps au printemps 2018.

i) Liaison Yvoir – Sur les Roches

Les travaux d'égouttage et de réfection de la voirie sont prévus a priori pour 2017. Comme indiqué à l'époque, ce sera l'occasion d'aménager les accotements ou trottoirs utiles.

j) Parking co-voiturage à Spontin

Le Ministre a signé la convention et le service des travaux a réceptionné les panneaux. Ceux-ci seront placés dans les semaines à venir en fonction des autres chantiers en cours.

5. Divers

Prochaine réunion de la CLDR :

Le lundi 6 ou le lundi 13 février à 20h (en fonction de l'évolution des dossiers et de la séance du conseil communal) avec notamment l'approbation du rapport d'activités 2016.